



DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS

TRANSPORTS GRANGIE
SA DE REGOURD
46000 CAHORS

260223

Vos informations client

► **Votre référence client :**
300 001 830 749

► **Lieu de consommation :**
TRANSPORTS GRANGIE
RIVIERE DE REGOURD
46000 CAHORS

Electricité :
Installation : 0001533170
Point de livraison : 23445875532202

Vos contacts utiles

► **Services Clients :**

 Du lundi au samedi : 8h - 19h
tel. 0969 32 3300*

 pro.engie.fr

 ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

► **Dépannage 24H/24 :**
Electricité : 09 72 67 50 46*

*Appel Non Surtaxé

Vos prochaines échéances

► **Prochaine facture :**
vers le 19 mars 2026

► **Prochain relevé :**
vers le 19 mars 2026

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC prélevé le 10 mars 2026

74,08 €

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations.

■ électricité	30,55 €
■ acheminement	24,02 €
total hors toutes taxes	54,57 €
Taxes et contributions	7,16 €
total HTVA	61,73 €
TVA à 20,00 % calculée sur 61,73 €	12,35 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	12,35 €
total TTC	74,08 €
montant à prélever	74,08 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->

Information à prendre en compte - Facturation électronique



A partir du 1er septembre 2026, la facturation électronique deviendra obligatoire pour tous les assujettis à la TVA établis en France.
Pour en savoir plus, consultez le site officiel du gouvernement:
<https://www.impots.gouv.fr/professionnel/je-decouvre-la-facturation-electronique>

Pour mieux comprendre votre facture

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

Découvrez le site www.engie.com

Vous y trouverez nos offres et des informations sur l'énergie (marché, solutions pour une meilleure utilisation).

Pour être facturé au réel

Les clients équipés d'un compteur communicant sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.

